

DOUCEUR ANGEVINE MEPRIS-RESISTANCE

Le 3 février 2000, nous partîmes en délégation nationale et régionales, Bretagne, Vendée, Centre et Basse Normandie de SUD TRAVAIL, afin d'aller apporter notre soutien aux agents de contrôle des pays de LOIRE, sanctionnés (une part variable en moins) pour cause de refus de rendre les statistiques.

Nous avons choisi, devinez quoi ? La grand messe des 35 heures qui devait se tenir à NANTES, et qui eu lieu à ANGERS, la douceur angevine devant probablement, selon l'administration, apaiser les esprits, ou tout au moins, tempérer les ardeurs revendicatives de nos camarades qui, de guerre lasse, fatigués de choisir entre l'urgent et le plus urgent, maintiennent leur refus de rendre les statistiques.

Arrivés sur place, nous constatâmes, qu'à l'extérieur, l'effervescence était réelle, mais qu'à l'intérieur, c'est le recueillement qui régnait. Le banc et l'arrière banc, doigts sur la couture du pantalon, étaient là, pour assister à l'office D.R., DD, D.A (et les 25% des agents de contrôle invités pour faire la claque ?)

Nous investîmes en masse, la grand messe, sous les yeux effarés des prélats alignés dans la nef...

Après qu'un représentant des agents de contrôle des pays de LOIRE eut pris la parole pour exprimer les revendications et le ras le bol des collègues, un appel fut lancé à l'assistance médusée pour l'inviter à répondre au mépris de l'administration en se ralliant au nombreux contestataires, et en quittant cette cérémonie

L'appel à la résistance du 3 février 2000 (on ne pouvait pas attendre le 18 juin...) rencontra le succès escompté, ce qui eut pour effet de clairsemer l'assistance ; enfin, surtout les rangs du milieu et du fond, au grand dam des bons élèves (D.R. DD DA) plongés dans une profonde méditation aux premiers rangs

Une assemblée générale (90 agents) fut organisée dans le hall. Des nombreuses prises de parole, il ressortit que le malaise était aussi profond que général, ce qui ne fut pas pour nous surprendre ; diatribe, fustigeant le Ministère sur l'insuffisance de nos moyens, la charge

de travail écrasante, en un mot, l'état de déliquescence de nos services. Tout cela se passait sous l'œil des médias locaux, invités pour l'occasion de la messe REUTEUTEU, qui, ravis de l'aubaine firent des images et interviewèrent quelques participants.

Avant la pause repas, quelques décisions furent adoptées, à titre conservatoire : Organisation d'assises de l'Inspection du travail (ouvertes, bien évidemment aux collègues de l'Emploi) d'abord au plan régional, inter-régions « grand ouest » puis national.

Refus des actions prioritaires.

Il fut décidé de se retrouver à 14 H 15, afin de poursuivre les discussions engagées.

A l'heure dite, force nous fut de constater que la décision de s'arrêter là pour l'instant, avait dû être prise, pendant le repas, par un certains nombres des protagonistes (bogue dans l'organisation, problème de digestion ou peur d'être débordé par des propositions d'actions plus offensives ?) Nous nous le demandons encore !

Les présents, néanmoins nombreux, étaient, certes, un peu désorientés, mais toujours mobilisés.

Nous reprîmes la discussion, et SUD TRAVAIL présenta de nombreuses propositions complémentaires d'actions, visant à populariser et étendre le mouvement sur l'ensemble du territoire et à toutes les catégories. Propositions destinées initialement à être présentée lors de l'assemblée générale de l'après-midi et qui, dans leur grande majorité, reçurent. un accueil favorable de la part des participants.

Parmi les idées à mettre en œuvre rapidement : investir les grands messes REUTEUTEU, les utiliser comme tribune et organiser des assemblées générales.

S'efforcer dans toute la mesure du possible de conférer à cette dynamique une dimension INTERSYNDICALE souhaitée par les agents, compte tenu des enjeux en cause :

- *Revalorisation des statuts (A.B.C.)*
- *« Territorialisation »*
- *Statut d'emploi*
- *Externalisation des missions.*

L'efficacité indispensable de la riposte passe par une mobilisation de chacune et de chacun par delà les appartenances syndicales ou associatives .

AGENTS DE TOUTES LES REGIONS UNISSONS NOUS ET ENTRONS EN RESISTANCE

Concours annulé : il manquait 20 tables

Extraits d'une lettre à la Ministre

« Vous avez estimé devoir refuser un véritable plan de transformation de tous les agents administratifs et agents des services techniques en adjoint administratif.

Seulement certains agents administratifs ont le droit de passer l'examen professionnel... pour ne pas être reçus puisque le nombre de postes offerts à la promotion est très réduit.

Nous tenons à vous faire remarquer que les téléphonistes ont été reclassés, alors qu'ils n'occupent pas un poste plus qualifié, ce qui est encore une incohérence de votre administration.

Mais en plus, comble du mépris, le concours a été organisé de telle façon que pour renforcer la sélection, à Marseille, il y avait plus de candidats que de ... tables pour concourir. A Poitiers, les tables étaient trop petites pour travailler.

Il a donc fallu annuler le concours et le réorganiser dans les 22 régions + les DOM-TOM mais en fixant la date au ... 8 Février pendant ... la période de vacances de la zone C (région parisienne et Aquitaine).

La DAGEMO nous donne des leçons sur la bonne gestion du personnel mais dans cette circonstance, elle serait recalé au concours.

Puisque le DR de Marseille est payé selon sa manière de servir, et qu'il aspire certainement à de plus hautes fonctions et promotion dans notre administration, ne pourrait on pas y surseoir pendant quelques années, lui réduire ses primes, et l'inviter à payer (en partie, soyons bon prince) la location des salles. Les agents de contrôle y sont bien de leur poche pour contrôler les employeurs.

Le syndicat SUD, comme vous pouvez le constater est force de proposition et un partenaire social constructif, à part entière. »

Actionnariat des salariés

Voilà la nouvelle réforme qui est proposé aux salariés. Les salariés pourront désormais, acquérir des actions de l'entreprise dans laquelle ils travailleront. Cà, c'est innovant, moderniste; voilà une belle réforme. Que pourrions nous attendre d'un gouvernement Jospin, Voynet, Hue . Un véritable droit d'être syndiqué dans

l'entreprise, de militer dans l'entreprise pour défendre ses intérêts ?. Que nenni, il n'en est pas question. Le patron a tout pouvoir. Il est le seul maître à bord, et selon son envie, ses désirs, il doit pouvoir continuer à diriger seul. Les salariés sont en lien de subordination. SUBORDINATION. Ils obéissent; ils sont inférieurs; s'ils ne sont pas contents, ils prennent la porte. Pouvoir de contester? D'agir ensemble? Lutter? De faire reculer le patron? De refuser l'inacceptable ? NON ! ILS SERONT ACTIONNAIRES.

Et à la télé, toujours intelligents, ils nous ont montré des reportages avec des salariés comblés, dont l'entreprise de logiciel avait un chiffre d'affaires qui avait augmenté de 297% en deux ans, ce que l'on voit tous les jours dans les entreprises.... Demandez aux routiers, à Moulinex, dans le bâtiment.

Le « permis » de journaliste ne devrait pas être donné à tout le monde....

L'actionnariat sera la solution idéale pour dresser les salariés les uns contre les autres : un salarié jugé peu productif sera dénoncé, exclu car il fera baisser l'action de l'entreprise. Et quand l'entreprise vivotera, ne fera pas de bénéfices colossaux, l'action sera raplapla, et les salariés en pâtiront.



Oui, mais nous disent encore les imbéciles, il y a des petites boites qui ne peuvent pas en bénéficier. Les salariés des petites boites ont plein d'autres désavantages et depuis longtemps: pas de couverture complémentaire, heures supplémentaires moins payés et compensées...

Au lieu de l'actionnariat qui est un trompe couillon et un gadget pour rapprocher le salarié de son employeur, il faut une réelle politique salariale au niveau des branches professionnelles, des classifications respectées, des augmentations de salaires régulières pour tous, et non pas individuelles, et non pas des actions.

Décidément en France on a plein de pétrole sur les plages, mais on n'a pas d'idée.

Feu DSK disait que l'actionnariat salarié favoriserait "un meilleur partage du revenu primaire". SUD préfère une bonne réforme fiscale et la taxe Tobin.

Numéro d'illusionniste

Le rapport Poirier sur les effectifs a atteint le but qui lui avait été soufflé par le cabinet ou la dagemo.

1,5 Directeur pour deux Directions? 3 roues pour une voiture? Non. 1,5 secrétaire par section, soit 3 secrétaires pour deux sections, soit, non pas :

424 sections x 2 secrétaires = 848 secrétaires

mais 424 x 1,5 = 636 secrétaires

848 - 636 = 212 secrétaires.

Le groupe Poirier a donc déplacé 212 C de section vers d'autres services par un simple jeu d'écriture comptable. Mr Poirier est un expert comptable qui a bien mérité de l'ordre des comptables et des bons gestionnaires. Bravo donc !

Parallèlement est créé un groupe, qui sera amener à réfléchir sur ...l'accueil des usagers. A notre connaissance, c'est en section, au service renseignements, à la COTOREP que l'on reçoit le plus d'usagers, et principalement des salariés. En DD, à l'emploi, c'est des employeurs qui souhaitent une aide, pardon qui créent des emplois pour le bonheur des autres, pour la croissance des autres, pour le profit ... des autres.

Voilà donc en quelques secondes le grand tour de prestidigitation. Quand on dit que les groupes de travail sont mis en place pour tromper les couillons ...

Ni vu, ni connu, je t'embrouille, au détour d'une ligne d'équation, de savant calcul, de l'âge du capitaine, 212 C disparaissent et réapparaissent ailleurs. Aucune explication n'est donnée; on ne s'embarrasse pas. On va pas s'emmerder pour des C. On vire, on supprime.

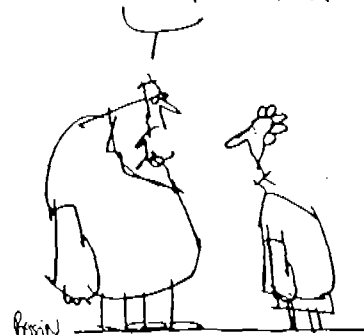
Par qui a été prise la décision? Ce sont des fonctionnaires qui ont cru bien faire. La Ministre, son cabinet, sa Dagema auraient il donné des consignes? Non, le groupe s'est auto-suggéré. Il est vraiment génial ce groupe, rappelez nous le nom de son président. He is a great leader, his place is in the record book.

Devant les protestations dans chaque département, on voit déjà les directeurs nous donner des explications toutes aussi nases les unes que les autres: modernité, défi, rebondir, réfléchir ensemble, groupe de travail local, travailler en réseau entre les sections, outils modernes, nouvelles technologies et bla bla bla, tout en prenant un air contrit pour nous annoncer le difficile passage de 2 secrétaires à une (un) et demi. Et l'entrevue se terminera par un geste de compassion sur l'épaule: "*vous êtes à poil, débrouillez vous mon vieux (ma vieille). Moi aussi, je fais avec ce que l'on me donne.*"

Les vieux dehors ! place aux jeunes!

Pour les publics jeunes en difficulté, insertion jeune etc, il faut des DD jeunes, des DR jeunes. C'est fini l'administration de Papa avec ses vieux DR prêts à traverser la France pleins d'abnégation, chargés de lourds dossiers, le cheveu rare et très gris. Maintenant, il suffira d'un ordinateur portable, un téléphone portable, un @ mail, un TGV et un nœud papillon.

NOUS VOULONS RAJEUNIR
NOTRE IMAGE, SANS VOUS.



Jusqu'à présent il fallait au moins 20 ans d'ancienneté minimum pour devenir DR. Dans le nouveau statut, il en faudra désormais 14 ... Et pour les DD 1^{ère} classe, il en fallait 19, il en faudra 11. Quand on voit les quinquagénaires de l'ARSETE frétiller sur le nouveau statut, ils n'ont pas compris que le nouveau statut d'emploi de DD, c'est pour les 35-40 ans, pour ceux qui sont arrivés au début des années 90 dans les services. Les jeunes loups vont leur mordre les mollets. Tout est cohérent: Les vieux peuvent sauter en 10 secondes (statut d'emploi). Les jeunes montent plus vite, ce qui crée une concurrence ... porteuse d'avenir et ... d'excellence, avant d'aller pantoufler.

En plus, on mettra des politiques, des partisans, des militants de tel ou tel parti, voire de tel ou tel tendance de tel ou tel parti. Ils feront les VRP à travers la France des Séminaires pour l'Emploi. Ils ne seront que les communicants de la loi 35 heures, pour faire descendre la bonne parole, en terme de propagande politique.

« Les vieux clous, au clou. » hurlent déjà les jeunes loups au coin du bois de Grenelle.

Statut d'emploi toujours: le politique au poste de commande.

Certains agents ne semblent pas appréhender le nouveau "concept" et les risques du statut d'emploi. Chacun va utiliser ses liens politiques pour des avantages de carrière... à court terme, ce qui est inacceptable dans notre fonction publique. Les DD et DR dirigeront, non pas parce qu'ils sont a priori compétents, mais parce qu'ils ont plu politiquement. Ce qui permettra des ambitions diverses et des retournements de veste, surtout en période de cohabitation. Ils ont la perspective d'être toujours dans la majorité molle démocratique du centre et de l'eau tiède, comme si une droite dure ne pouvait s'installer pour quinze ou vingt ans

Comment dans ces conditions espérer limiter enfin les interventions de tel petit potentat local (député, conseiller général, maire...)? Cette réforme fait descendre encore plus bas le politique dans les services. Avant, certains (pas tous) étaient à leur poste parce qu'ils étaient compétents (il y avait aussi un effet pyramidage du fait des nombreux recrutements à partir de 1972); maintenant le critère sera les appuis politiques et l'ambition personnelle. Il faudra créer aussi des services-point-de-chute pour les disgraciés de

la Cour de l'hôtel du châtelet situé 127 rue de Grenelle Paris 7^e.

Sud Travail pense que ces sièges de DD et DR sont des sièges éjectables, postes de 5 ans ramenés à 3 ans (principe du ministère de la fonction publique). Et certains s'y précipitent, car les quinquagénaires s'y voient déjà, avec les diverses primes correspondantes, le tremplin vers d'autres aventures professionnelles (pantouflage, aller sans retour public-privé, vers les entreprises dites publiques, cabinet des préfets, audit-conseil...).

Nous avons une autre conception de la fonction publique.

Nous sommes contre sa politisation (système de dépouilles à l'américaine). En matière d'inspection du travail et de subventions aux employeurs et aux collectivités locales, les dérives s'amplifieront. Le fonctionnaire politique aura aussi tendance à ne pas traiter chacun de la même façon.

Il aura aussi tendance à s'appuyer et à s'entourer d'amis politiques. Vous saisissez la mayonnaise! Ceux qui n'auront pas d'opinion ou ne voudront pas s'engager seront mis de côté et se brosseront pour la promotion. Il y aura des interdits professionnels sur certains postes. L'Igas sera encore un peu plus un mouiroir de hauts fonctionnaires politisés bien payés (papa, plus tard, je veux faire IGAS) et un vivier de futurs responsables au changement de majorité. La déontologie des hauts fonctionnaires s'étiolera. Le DD flottera au dessus des services, en service commandé: il recevra les ordres qu'il retransmettra sans état d'âme.

Si nous connaissons déjà cette politisation dans les services aujourd'hui, l'accélération du phénomène sera inévitable. Pour chaque poste de DD, il y aura un poste de titulaire et un poste de placard dont les occupants permuteront à la cadence de l'alternance politique.

Nous avons aussi quelques inquiétudes sur la venue d'énarques et des cadres supérieurs de l'ANPE sur les attributions d'inspection du travail.

Si cette réforme passait, n'aurons nous pas à nous interroger sur la séparation des services pour mettre l'inspection du travail et les services de contrôle de l'emploi et de la formations professionnelle que nous revendiquons, à l'abri du politique. Rappelons que l'inspection du travail n'est pas un service déconcentré aux ordres du Préfet; elle tient ses attributions et pouvoirs d'un traité international, et de la loi (L-611-1 et L611-10).

Les DD seront désormais des sous préfets politiques. Les vrais préfets auront la main mise sur les effectifs des C et B des services déconcentrés pouvant les réaffecter dans d'autres ministères: les directeurs départementaux deviennent les directeurs des porte manteaux.

Réquisition d'emplois du Préfet: On a besoin de soixante C dans le département pour nettoyer les plages

et un B pour superviser (faut au moins un contrôleur de classe exceptionnelle). Cà urge.

La Loi et nous

« Cette loi est d'une accablante complexité »

J.M Dupeyroux

La loi c'est la règle ou un ensemble de règles obligatoires établies par la Puissance Publique et sanctionnées par la Force Publique.

Au regard de cette définition simple, le texte Aubry II, sur la réduction du temps de travail, est-il une loi ?

Une loi qui ne s'applique qu'au travers d'une supposée négociation et dans laquelle des règles obligatoires ne sont donc plus fixées, est-elle une loi ?

Une loi dont les règles sont incompréhensibles et deviennent incontrôlables, donc pénalement exemptes de sanctions, est-elle une loi ?

Une loi, si complexe, voire si mal écrite, que les règles incompréhensibles et incontrôlables sont légalement inapplicables, est elle une loi ?

Une loi, dont seuls quelques initiés du sérail parviennent à en tirer, selon le cas, l'exsangue ou la substantifique moelle, est elle une loi ?

A toutes ces questions sur l'essence de cette loi, il convient de répondre négativement. Sur son sens même, il y aurait beaucoup à dire, mais là n'est pas le propos.

Or donc, cette loi n'est pas une loi et lorsque la puissance publique, au nom du peuple, se met, en s'en glorifiant, à élaborer des lois qui n'en sont plus, le citoyen devient sans repère et il souffre, la démocratie s'estompe au profit de l'oligarchie.



...Brèves... Brèves... Brèves .Brèves...

Ouille, ouille ouille; Et là ça vous fait mal?

Le patron de l'Urssaf Parisienne va se retrouver devant le tribunal correctionnel suite à un PV de l'inspection du travail pour travail dissimulé. Comme dit notre Ministère, il faut renforcer notre travail avec l'Urssaf. Mais ne présumons rien si ce n'est l'innocence.

Prime de technicité

Il y aurait pour les A une prime de technicité, en plus des primes existantes actuellement, de 10 à 17000 F, selon le grade, prime qui serait, semble t'il, forfaitaire. Les primes s'amoncellent pour rattraper les carrières indiciaires. A SUD, on est contre les primes, pour la revalorisation des statuts et l'intégration des primes dans le salaire.

Cour des comptes

Ceux qui souhaitent le rapport concernant la gestion des effectifs de notre Ministère peuvent nous le demander. Les effectifs budgétaires alloués par le Budget ne sont pas tous pourvus (400 postes sur 8700). Des agents sont payés sans travailler au Ministère. Les services déconcentrés payent des agents affectés en Centrale. En 1996, 1343 agents non titulaires étaient payés sur des crédits autres que de rémunération. En 1996, il y avait 343 agents sur contrats emploi solidarité. Mme Aubry répond que depuis son arrivée tout a été remis en ordre...

Sud Eclair ... au chocolat ou quand Martine met la main à la pâte

Un agent de contrôle reçoit un accord d'ARTT (1^{ère} loi Aubry) concernant une pâtisserie de Lille : l'accord est totalement illégal puisqu'il ne précise, entre autre, ni le nombre d'emplois créés, ni les horaires de travail des salariés avant et après la réduction du temps de travail... (Y a-t-il vraiment réduction ?)

L'agent de contrôle adresse ses observations à l'employeur avec copie au service de la DD qui instruit les conventions d'ARTT: la copie lui est retournée par le service qui lui précise que la convention est déjà accordée : c'est la pâtisserie de Madame AUBRY !

Le temps de travail des salariés est-il réellement réduit ? Le pâtissier va-t-il embaucher ? Ce sont les principaux objectifs de la loi AUBRY paraît-il... Peu importe ! Quand on est fournisseur de la Ministre, on reçoit l'argent du contribuable sans se soucier de ces mesquineries juridiques.

C'est le dentiste, le fleuriste, le boucher, le tailleur, le coiffeur, le salon de toilettage canin de notre Ministre qui vont être contents !

Qui a dit que la RTT c'était pas de la tarte ?

CIRA : grève pour la défense du service public.

Le 3 février dernier, les agents des 9 centres inter administratifs de renseignements administratifs étaient en grève à l'appel de 3 syndicats, CFDT, CGT et FO des services du Premier Ministre.

Il faut savoir qu'il s'agit d'une grève historique, la première depuis que les CIRA existent.

Pourquoi ce mouvement ?

Les deux revendications du personnel sont d'une part, des garanties sur la place de ADMIFRANCE dans notre travail, au détriment des usagers non-internautes et la politique de mises à disposition.

Le secrétaire général du CIRA veut, en pratiquant le double langage, casser peu à peu le service téléphonique au profit d'une activité sur internet via

Admifrance ou la messagerie qui s'adresserait à « une élite d'usagers ».

De même, la mise en réseau à titre expérimental depuis plus de 2 ans de 3 centres, avec tarification à 2,23F la minute est une véritable catastrophe pour les services (chute des appels, coupure au bout de 20mn...) mais surtout génère le mécontentement des usagers.

Mais comme l'administration n'a jamais tort, tous les CIRA devraient être au même régime à plus ou moins long terme.

Par ailleurs, tous les agents sont menacés d'une réintégration forcée ; sont visés plus particulièrement ceux qui ont 9 ou 10 ans ou plus dans les services et à qui on ne reproche aucune incompétence professionnelle, mais il faut bouger, être mobile

La grève a été un succès puisque plus de 80% des agents ont cessé le travail. Le CIRA de Rennes était même totalement fermé.

Dans les jours qui viennent, nous devrions être imaginatifs pour donner des suites à ce mouvement. Nous ne sommes en effet que 160 agents répartis sur 9 centres dans toute la France.

Ensemble, défendons le système actuel de retraite par répartition

Les fonds de pension aggraveront le chômage et renforceront les inégalités

Dans l'actualité récente, les fonds de pension sont responsables en Asie du Sud-Est de millions de licenciements. En Europe, comme viennent de le décider certaines entreprises, ils sont à l'origine de millions de suppressions d'emplois, immédiates et à venir.

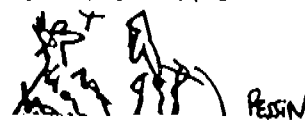
Ils instaurent la loi de la jungle entre salariés :

Pour assurer leurs retraites, les salariés détenteurs de fonds de pension, devenus actionnaires d'entreprise, devront se transformer en licenciés, faire pression sur d'autres pour accroître la productivité du travail.

LES FONDS DE PENSION (REGIMES PAR CAPITALISATION SOUS TOUTES LEURS FORMES : « EPARGNE SALARIALE » OU « REPARTITION PENSIONNEE ») POSENT PLUSIEURS DIFFICULTES :

→ C'est une **solution inégalitaire** : qui va pouvoir se payer un financement en supplément de ses cotisations sociales ? La population active est constituée de 57% d'ouvriers et d'employés. Pour exemple, aux USA, seulement 10% des salariés possèdent les 2/3 des actifs des fonds de pension (ils ne doivent avoir de salarié que le nom).

C'EST UN PEU COMME
L'HORIZON. PLUS ON
S'APPROCHE DE LA RETRAITE
PLUS ELLE S'ÉLOIGNE



RETRAITE



→ Les fonds de pension : c'est jouer sa retraite en bourse. Or, la retraite n'est pas une **loterie** ! Si toute une classe d'âge prend sa retraite en même temps (ce qui est somme toute plus que probable), le cours des actions ne peut que baisser. Le revenu tiré alors des fonds épargnés sera inférieur à ce qui avait été prévu et attendu.

→ Le caractère **facultatif** de cette épargne aggravera les discriminations entre retraités et entre les générations

POURQUOI UN ALLONGEMENT DE LA DUREE DES COTISATIONS SERAIT-IL NECESSAIRE?

Aujourd'hui, seulement 2/3 des personnes qui partent en retraite sont encore en situation de travail. Les autres ont **DEJA** été considérés comme inutiles (chômeurs, préretraités, ARPE, FNE et autres) par les mêmes employeurs qui préconisent 45 ans de cotis ! Trouvez l'erreur !

Si on peut salarier une même personne pendant 42,5 voire 45 ans c'est donc qu'il y a du travail. En voilà une nouvelle qu'elle est bonne, on commençait à désespérer. Mais alors pourquoi cet emploi qu'on nous cache ne profiterait-il pas aux jeunes, aux chômeurs... ?

Pour défendre les retraites par répartition, exigeons :

→ **L'augmentation du nombre d'actifs** par une politique efficace de lutte contre le chômage (réduction massive du temps de travail et création conséquente d'emplois non précaires).

→ **L'augmentation des salaires** puisque c'est la masse salariale qui constitue l'assiette des cotisations retraite. Souvenez-vous, les salaires ont très peu augmenté ces dernières années contrairement à la rémunération des placements financiers.

→ **Que les gains de productivité** réalisés par les salariés dans les entreprises profitent à l'emploi et au temps libre et non pas aux seuls actionnaires et employeurs.

→ **La modification de l'assiette de cotisation** : pourquoi toujours taxer les salaires ? Il faut chercher l'argent où il est - et il y en a - taxer le capital, les mouvements financiers..., réfléchir à une réforme fiscale qui garantira une meilleure répartition des richesses

→ Le retour aux **37,5 annuités de cotisations pour tous les salariés du public et du privé**

→ **L'indexation** du montant des retraites sur les salaires et sa revalorisation immédiate : pas de retraite inférieure au SMIC

→ La mise en place de **points retraite pour toutes celles et ceux** qui n'ont pu cotiser : chômeurs non indemnisés, précaires...

LA FATALITE N'EXISTE PAS

D'une logique de dépense à une logique de contrôle

Le Parlement vient d'adopter, en première lecture, le 17 janvier dernier, une proposition de loi émanant du groupe communiste et visant au contrôle des fonds publics accordés aux entreprises. Le texte se résume en la constitution d'une commission fourre-tout (députés, sénateurs, ministères, syndicats salariés, association de chômeurs, organisations **patronales**) qui donnera des avis, recommandations et les diffusera. On imagine bien que les patrons vont garantir son efficacité, si tant est que cette énième commission pourrait en avoir. Elle fera du moins un suivi **par groupe**. La question cruciale de la centralisation des **données comptables** par l'Etat est encore à régler.

Rappelons qu'en ce qui concerne les contrôles nationaux mais très à posteriori, l'arsenal est déjà bien fourni : Cour des Comptes, IGAS, Commission d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée Nationale, Chambres régionales des comptes pour ce qui est des collectivités territoriales.

Toutes ces institutions relèvent régulièrement gaspillages et non nocivité des mesures. Mais surtout elles pointent du doigt nos carences en contrôle*. Pourtant, et malgré une idée trop répandue dans les services, ce rôle nous incombe et des textes existent. Le guide de l'Ordonnateur (c'est nous), qui dort trop souvent au fond des placards des DDTEFP, en décrit sommairement les contours et les principes généraux (fiche n° D11):

- non cumul de subventions,
- pouvoir de contrôle,
- interdiction de réversion à un tiers,
- obligation de transmission des budgets et comptes,
- risque de gestion de fait,
- fausse déclaration en vue d'obtenir une subvention**, etc

Très souvent, un texte particulier, ou la convention elle-même, vient réaffirmer le principe et le droit à contrôle, sans parler des cohérences nécessaires avec la réglementation des marchés publics, du droit pénal des

affaires (favoritisme, prise d'intérêt, faux...), du droit des associations...

Nous contrôlons pourtant fort peu, faisons reverser plus rarement ; quant à faire un signalement au Parquet, ne rêvons pas. Mais près de 200 milliards d'aides sont versés aux employeurs (marchands, associatifs, collectivités locales) au nom de l'emploi et de la formation professionnelle. Il est beaucoup plus à la mode d'évaluer, sans démarche de vérification, rarement sur le volet financier, et de préférence par un cabinet privé, très cher et très langue de bois.

Pour bien contrôler il faudrait :

- une formation,
- une culture,
- des moyens,
- une organisation,
- une Volonté.

Et intégrer cette démarche de rigueur financière autant à priori qu'à posteriori.

Commençons par la fin. L'absence de volonté est la cause de tout. Vous pouvez prendre vos exemples au hasard autour de vous, quelque soit la mesure, quelque soit le niveau hiérarchique de décision. La question est simple :

qu'est ce que veut un ministre de l'emploi ?

Afficher la statistique la plus grande, tel que 350 000 emplois jeunes, tant de milliers d'accords RTT et d'emplois « préservés *** », 700 000 chômeurs... Voilà le seul slogan. Parfois même, le montant de la dépense inscrite au budget devient le slogan d'une politique réussie.

Dans ces conditions, personne – du ministre jusqu'au préfet et au DD – n'a intérêt à éliminer les dossiers dispendieux, irréguliers, inefficaces. De fait nous n'avons pas connaissance de consignes (circulaires ou préfectorales) de contrôle des emplois jeunes, ni des CES, ni des entreprises d'insertion... Seul le FSE est un peu contrôlé car l'Etat y est contraint par la Commission Européenne. L'inculture du contrôle financier se traduit même souvent par une culture de la dépense. On pourrait appeler cela le syndrome des camions militaires****. Dans toutes les DD et les DR, entre octobre et novembre, vous observerez des services atteints par une étrange fébrilité : « il faut consommer les lignes de crédits ! ». Car La Grande Faute c'est de laisser de l'argent dans les caisses de l'Etat. On dit même parfois qu'il est « perdu ». L'un des plus bel exemple est le FSE*****. En Rhône-Alpes avait été organisé en 97 une grande réunion des services de l'Etat, du conseil régional, des chambres consulaires pour rattraper le retard de consommation de ces fonds européens. Le préfet de Midi-Pyrénées avait lui aussi fait passer un article dans le Monde pour tirer la sonnette d'alarme. Les conventions cadres des emplois jeunes, et l'intervention des cabinets conseil



ont eu trop souvent ce rôle promotionnel, plus discret mais bien réel, pour doper les résultats.

Dans l'état actuel des choses, seule la crainte d'avoir laissé passer un dossier dangereux médiatiquement fait bouger la hiérarchie. Le zèle commercial que cache mal la langue de bois des publications officielles doit laisser place à une autre culture. Comme disait un collègue breton « il faudrait apprendre aux agents à refuser une aide, autant qu'à la donner ».

A notre avis et pour cela, il faut une autre formation, des moyens humains de contrôle et une autre organisation. Et pour se motiver n'oublions pas que l'Etat peut être condamné en responsabilité pour défaut prolongé de contrôle (CAA Marseille 21/1/99).

- * insertion par l'économie (C. des Comptes 1998), CIE (C. des Comptes 1999), des associations en général (C. Comptes 1995), des aides aux grands groupes en général (commission d'enquête AN n° 1667)...
- ** délit (loi 68-690)
- *** fabuleux concept que celui de l'emploi qu'on aurait supprimé, c'est sûr, mais que finalement, si vous me donnez 3 sous je vais peut-être conserver !
- **** on dû souvent qu'en fin d'année, les gradés demandaient aux jeunes appelés de faire tourner les camions dans la cour de la caserne pour épuiser les stocks d'essence... des fois qu'on en diminuerait la dotation l'année suivante.
- FSE : fond social européen.

Prochain TVM

quelle formation, quelles compétences, quels moyens et quelle organisation pour le contrôle des aides.

EDEN, une expérimentation mort-née

Nous vous avons, à plusieurs reprises, entretenu de la délégation au privé de cette mesure (EDEN : avance remboursable versée aux créateurs d'entreprises). La grande majorité des départements n'avaient pu engager les crédits correspondants en 1999. C'est en effet au tour des trésoreries générales de faire un peu d'obstruction sur une mesure qu'elles jugent, à bon droit, constituer un démembrement du service public. C'est pas les réformes que leur concocte actuellement le ministère des finances qui va leur donner du cœur à l'ouvrage. Il ne reste donc que 10 mois avant le terme de cette mauvaise expérience dont le bruit commence à courir qu'elle n'aura pas de suite. Notre recours a été audiencé par le Conseil d'Etat fin janvier. Le Commissaire du Gouvernement a reconnu l'intérêt à agir, mais ne propose qu'une annulation partielle de la

circulaire. Il n'a pas retenu l'objection du non passage en CTPM, parce que la mesure de délégation n'est pas définitive. A voir donc.

Par contre, selon nos informations, les rares départements (Aube, Cher et Allier) qui n'avaient pas choisi de déléguer fonctionnent déjà plutôt correctement. CQFD.

Passer aux actes

EST : Début novembre, à l'occasion du renouvellement de la "N.B.I" (nouvelle bonification indiciaire) à plus de 500 Contrôleurs hors section et de l'annonce de l'attribution d'une prime d'activité aux Inspecteurs du Travail, les **Contrôleurs en section de l'ISERE**, syndiqués ou non syndiqués élevaient une vigoureuse protestation et demandaient une revalorisation de leur statut. Leur courrier, diffusé en France entière a été repris dans de nombreux départements, selon la même rédaction ou dans des termes différents mais allant dans le même sens avec le fréquent soutien des Inspecteurs du Travail. L'administration centrale s'étant limitée à une réponse désinvolte énonçant qu'il n'était pas possible de donner la N.B.I. aux Contrôleurs en section, quelque soit leurs technicité et responsabilités, des actions de boycott ont été décidées.

OUEST : A peu près dans le même temps (et peu importe les préséances !) les agents de l'Inspection du travail des Pays de Loire établissaient une plate-forme revendicative, tant du point de vue statutaire (salaire) que fonctionnelle, avec notamment la demande du doublement du nombre des sections. Cette plate-forme, diffusée également à travers la France a été reprise dans de nombreux départements. Là encore des actions de boycott ont été engagées.

NORD : Quelque temps plus tard, les **Contrôleurs - en section et hors section, de Seine Maritime**, appelaient à la tenue d'assises nationales pour la revalorisation du statut de l'ensemble de ce corps. Dans le **Calvados, les Contrôleurs en section** posaient quant à eux, la question globale de leur statut et de leurs conditions de travail.

SUD : A travers toute la FRANCE, ça bouge et cela nous paraît infiniment plus important qu'une journée de grève ronron. La force, la multiplicité et la convergence de ces mouvements collectifs de revendications qui transcendent les clivages syndicaux et en même temps se développent dans l'hostilité des syndicats traditionnels, ne sauraient laisser notre organisation indifférente. **La question du statut des contrôleurs** notamment en section, au regard de leur charge de travail et des responsabilités assumées d'une part, et **celle du devenir de l'Inspection du travail** sont **pleinement légitimes**, tout autant que les

revendications formées et les modalités d'action retenues localement.

SUD TRAVAIL a donc d'ores et déjà écrit à l'administration centrale pour apporter son soutien global au mouvement de contestation qui se généralise en France entière. Il est par ailleurs intervenu auprès de la Direction Régionale des PAYS de LOIRE qui menace de sanction (sur les primes, comme d'habitude...) les agents de l'inspection de son ressort. Par ailleurs nous apporterons notre plein soutien à la tenue d'assises permettant de débattre de l'ensemble des questions posées.

Enfin et très prochainement, le **Conseil d'Etat** sera **saisi aux fins d'annulation du dernier décret relatif à la N.B.I.**, l'exclusion des contrôleurs en section étant juridiquement indéfendable. En outre **une plainte sera formée devant le B.I.T. pour insuffisance des effectifs** de l'Inspection du Travail (violation de l'article 10 de la Convention O.I.T. 81).



Bulletin d'adhésion

Nom

Prénom

Grade

Adresse administrative

téléphone